

le parti pris, les répétitions et les exagérations. Heureusement, nous n'en sommes pas encore rendus au point,—j'espère que nous n'en viendrons jamais là,—où ses amis et lui sont allés, à cette époque, au sujet d'un projet de loi visant un but bien particulier, à savoir insérer dans la loi, l'article 34, que les honorables députés ont alors décrié par monts et par vaux comme étant une mesure qui anéantirait le petit commerçant. Cependant, ils n'ont pas le courage de l'abroger maintenant, bien qu'ils aient clairement laissé entendre qu'ils le feraient à la première occasion; ils essaient plutôt de le saper.

C'est, évidemment, l'objection principale que nous avons à l'encontre de cette mesure. Nous ne nous opposons pas à tout ce qu'elle renferme. Elle n'est ni figue ni raisin; certaines parties en sont peut-être bonnes mais on ne peut se départir d'une chose qui n'est bonne qu'en partie, qu'en la vendant à titre d'article spécialement sacrifié. De fait, monsieur le président, c'est justement au sujet de cette question des articles spécialement sacrifiés que le ministre a soulevé une si grande tempête, il y a huit ans et demi, alors qu'il a fait tout ce qu'il a pu pour retenir la Chambre en session après Noël, et y a réussi. Le ministre a dit beaucoup de choses au sujet des articles spécialement sacrifiés, en cette circonstance. Nous étions tous d'accord que si l'on pouvait trouver une définition légale bien précise, satisfaisante, des mots "article spécialement sacrifié", à la lumière de l'avis exprimé par la commission MacQuarrie, et si les tribunaux pouvaient l'appliquer au lieu que ce soit les particuliers qui appliquent leur propre loi, ce serait vraiment une excellente chose.

Mais nous n'avons pas cru qu'il faille permettre aux fabricants de faire leurs propres lois et de les imposer aux autres secteurs. Nous estimons que c'est l'objectif visé par le gouvernement dans ce bill. Voilà ce qu'était la fixation des prix. C'était permettre d'imposer des lois privées à des particuliers. Nous continuons de croire que le principe est mauvais.

Je veux dire un mot du témoignage du professeur Cohen, parce que le ministre s'est arrêté à un endroit très opportun qui a fait paraître sa thèse excellente, car il s'est arrêté au mot "finalement". Le ministre ne connaît peut-être pas le professeur Cohen aussi bien ni depuis aussi longtemps que moi, parce que le mot "finalement" figure ordinairement dans l'avant-propos du professeur Cohen. L'alinéa suivant, commence par les mots "Permettez-moi maintenant de conclure, monsieur". Il y a encore d'autres alinéas après celui-là. Quoiqu'il en soit, voici une observation qu'il vaut

réellement la peine, je crois, de consigner au hansard. Voici un extrait de la page 562:

A quel point ces dispositions sont-elles urgentes? A mon avis, sauf en ce qui concerne quatre ou cinq dispositions que j'ai signalées, que j'appuie, et que le Parlement pourrait fort bien adopter, nous n'avons à remédier à aucune crise à ce sujet. Nous n'avons pas à faire face à une crise du point de vue de la doctrine en soi, ni du point de vue de l'article sacrifié, ni du point de vue du tribunal auquel s'adresser, ni du point de vue d'un grave problème de fusion, si ce n'est peut-être du point de vue de notre ignorance de ce qui se passe.

Il me semble donc que nous avons besoin de beaucoup plus de renseignements que nous n'en avons sur ces sujets, et permettez-moi de signaler cinq sphères où nous avons besoin d'une étude plus approfondie...

Je vais arrêter ma lecture parce que le passage que j'ai cité étaye le raisonnement que j'ai soutenu il y a quelques instants quand je me suis adressé auparavant au comité.

Nous estimons que la mesure qu'on nous présente est tout simplement bâclée et de plus, comme l'a dit le professeur Cohen, il n'y a pas de crise. Rien ne justifie que l'on ait saisi le Parlement d'une telle mesure, presque à la fin de la session, ou ce qui aurait dû l'être si le gouvernement savait régler les affaires du Parlement.

L'hon. M. Fulton: La mesure a été présentée en mai.

L'hon. M. Pickersgill: Elle a été présentée à une étape très avancée de la session, à un moment où les séances des comités étaient, le mieux qu'on puisse en dire, chaotiques. Les séances du comité m'intéressaient énormément et j'ai assisté à toutes celles que j'ai pu. La plupart des membres du parti libéral ont fait de même et le député de Skeena était certes assidu quand sa présence était possible. Mais, en réalité, aucun d'entre nous n'a pu suivre les délibérations d'une manière continue.

M. Benidickson: Pas même le ministre.

L'hon. M. Pickersgill: Pas même le ministre, comme dit l'honorable député de Kenora-Rainy-River. Cependant, je veux être juste envers le ministre. On ne peut certainement pas dire qu'il n'a pas été consciencieux. Nous savons que, chaque fois que le ministre était absent, c'est parce qu'il était retenu ailleurs par des occupations encore plus urgentes. Cela, je tiens à le reconnaître. Mais cela n'aurait pas été nécessaire en février ou en mars si nous avions voulu entreprendre cette étude à ce moment-là, alors que les comités ne siégeaient pas aussi nombreux.

C'est pourquoi je dis, en me rappelant la façon dont cette mesure a été étudiée au cours de la session, que nous trouvons regrettable que le gouvernement persiste à atteindre ses fins. Mais comme il semble décidé à faire